

AGREMENT DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a accordé, en date du 20 novembre 2007, son agrément pour la constitution de la Société de gestion suivante :

ATTIJARI GESTION

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières .
Siège Social : Résidence Omar 2ème étage Bloc- B- Ennassim Montplaisir Tunis

« ATTIJARI GESTION » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 20 novembre 2007, en tant que société de gestion d'un capital de D.500 000 spécialisée dans :

- la gestion de SICAV et FCP
- la gestion individuelle des portefeuilles de valeurs mobilières.